



MAURICE-TIÈCHE

Ensemble Scolaire Maurice-Tièche

CHARTRE DES UTILISATEURS D'INTERNET

L'internet apporte une grande richesse dans le domaine de la documentation et des possibilités énormes dans le domaine de la communication. L'internet fait partie de notre vie quotidienne.

La facilité de la recherche documentaire et des communications sur l'internet ne doivent cependant pas nous faire oublier la législation, notre philosophie chrétienne et nos objectifs pédagogiques.

1. Respect de la législation. française

L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit. Nous nous engageons à respecter la loi française. Cela implique, entre autres :

- le respect des droits d'auteurs (exemple : interdiction de copie de musique, vidéo, logiciel, image, etc. dont on n'a pas acquis les droits)
- le respect de l'interdiction d'accès à des sites de pédophilie, des sites qui prônent la haine raciale, la consommation de drogue, les armes, etc.
- le respect de l'interdiction des jeux d'argent en ligne (casinos virtuels, etc.)

2. Respect de la philosophie chrétienne du Campus adventiste

Au-delà des aspects purement juridiques, nous nous engageons à respecter une véritable éthique chrétienne. Cela signifie par exemple :

- que nous veillons à faire un usage équilibré et raisonnable d'internet
- que nous pratiquons la « netiquette » (règles de savoir-vivre sur l'Internet)
- que nous ne surfons pas sur des sites pornographiques, érotiques ou dits « de charme »
- que nous n'accédons pas à des sites prônant la violence, la morbidity ou la haine
- que nous ne participons pas à des actions de diffamation ou d'injures sur internet

Nous sommes conscients que, dans le cadre d'une philosophie, toutes les règles ont une part de subjectivité et peuvent être sujettes à interprétation. C'est pourquoi nous acceptons de nous conformer avec bonne volonté aux indications et consignes données par les responsables (enseignants, surveillants, responsables d'internat) qui ont la responsabilité d'évaluer les situations dans leur diversité.

3. Respect de la fonction pédagogique du Campus

Les points d'accès à l'internet et les ressources informatiques servent en priorité à la formation et à la recherche. L'utilisation pédagogique du réseau aura donc priorité sur tout autre usage. Nous nous engageons à respecter cette priorité. Cela implique par exemple :

- que l'administrateur du réseau peut être amené à interdire certaines fonctions pour réserver la bande passante à des activités pédagogiques
- qu'on peut nous demander de cesser un usage personnel de l'internet pour laisser la place à quelqu'un qui veut effectuer une recherche documentaire.

4. Respect du matériel du Campus

Nous nous engageons à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau du Campus, de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques. Nous nous engageons notamment à :

- ne pas entraver ou interrompre volontairement le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, etc.)
- ne pas changer la configuration des ordinateurs
- ne pas installer de logiciels personnels sur les appareils du Campus.

5. Respect des règlements

Cette chartre établit un cadre de référence général. Selon les endroits d'accès (classes, bureaux, chambres d'internat, espace multimédia de la bibliothèque, espace internet des internats) des règlements plus spécifiques peuvent être mis en place pour tenir compte des différents publics, des principes déontologiques, des besoins pédagogiques et des impératifs techniques. Nous nous engageons à les respecter.

En cas de litige, le Campus a toute autorité pour examiner les demandes, préciser les règlements et sanctionner les abus. En cas de problème important il peut être amené à suspendre le droit d'accès au réseau du Campus, qui reste un domaine privé. Nous nous engageons à respecter cette autorité.